

Il peut arriver que vos revenus de travail pour les dernières années ne soient pas encore inscrits. Il n'est pas nécessaire de demander une correction pour ces années.

Veuillez écrire en lettres détachées.

Inscrivez votre numéro d'assurance sociale

1. Renseignements sur votre identité

Nom de famille			Prénom		
Date de naissance année mois jour			Nom de famille de votre mère à sa naissance (sans son prénom)		
Adresse (numéro, rue, appartement)					
Ville		Province		Code postal	
Téléphone ind. rég. ind. rég.					
Au domicile		Autre		Poste	

2. Corrections à vos revenus de travail admissibles

Pour faire corriger vos revenus de travail des années passées, vous devez joindre, pour chacune des années en cause, une copie de chacun des documents de preuve requis ci-dessous. Au besoin, nous pourrions exiger les originaux ou des copies certifiées conformes.

Si vous étiez salariée ou salarié

Vous devez fournir :

- soit les relevés suivants :
 - si, durant l'année, vous avez cotisé au Régime de rentes du Québec :
 - le relevé 1 pour les années 1982 et suivantes,
 - le TP4 pour les années 1966 à 1981;
 - si, durant l'année, vous avez travaillé dans une autre province canadienne :
 - un T4;
- soit une lettre de votre employeur, signée par une personne autorisée, indiquant votre numéro d'assurance sociale, l'année, le montant de vos revenus de travail et le montant de vos cotisations au Régime de rentes du Québec et, si vous avez travaillé dans une autre province canadienne, le montant de vos cotisations au Régime de pensions du Canada.

Si vous ne pouvez fournir aucun de ces documents, veuillez nous faire parvenir, par écrit, le nom de votre employeur ou de vos employeurs pour l'année ou les années qui font l'objet d'une demande de correction.

Année	Nom et adresse des employeurs
année	
Si l'espace est insuffisant, inscrivez les renseignements additionnels sur une autre feuille.	

Si vous étiez une travailleuse ou un travailleur autonome, ou une ressource intermédiaire ou de type familial

Vous devez fournir une copie de l'avis de cotisation produit par Revenu Québec ou l'Agence du revenu du Canada pour les années en question.

Un relevé de participation au Régime de rentes du Québec ou une lettre vous seront envoyés pour vous informer des corrections apportées aux revenus de travail admissibles inscrits à votre dossier, s'il y a lieu.

3. Déclaration

En transmettant le présent formulaire, je déclare que les renseignements fournis sont complets et exacts.

Transmettez-nous en ligne ce formulaire et les documents requis au www.retraitequebec.gouv.qc.ca.

Votre demande sera ainsi traitée plus rapidement, puisque le délai postal sera éliminé.

Si vous ne pouvez pas utiliser le service en ligne, veuillez nous retourner ce formulaire et les documents requis à l'adresse suivante :

Retraite Québec, Service aux cotisants, case postale 5200, Québec (Québec) G1K 7S9